

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil Municipal : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17
Votants : 17+1

L'an deux mille vingt le vingt-deux juin, à 19h30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Noaillan dûment convoqué le 16 juin 2020, sous la présidence de Madame Bernadette NOEL, Maire.

Étaient présents : M. et Mmes : P. BRICOUT, C. BROUXEL, V. CAPS, C. CHARRIER, M. CODEGA, P. DECOSTER, R. DEL CAMPO, C. DUFFIE, L. GIRARD (arrivée à 19h42), T. LAVOCAT, G. MANTEL, C. MARIE, B. NOEL, J. SANLIAS, B. VILLAIN, V. PATACHON, S. SANCHEZ-TROYAS

Absents représentés : M. S. MILON (pouvoir à V. PATACHON)

Absents : Mme S. ROUSSOV

I. ORDRE DU JOUR

| | | |
|----------------|----|--------------------------------------------------------|
| B. NOEL, Maire | -- | Révision de la composition des commissions municipales |
| -- | -- | Questions diverses |

II. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame le Maire sollicite les conseillers suivants pour assurer le secrétariat de séance : Mme B. VILLAIN et M. G. MANTEL, lesquels acceptent d'assurer la fonction pour la séance du jour.

III. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL ET SEANCE DU JOUR

La séance est ouverte à 19h30. Madame le Maire a constaté que le quorum était atteint. Elle donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire invite les conseillers à signer le registre des comptes rendus et le registre des délibérations.

IV. ORDRE DU JOUR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réception du courrier de M. PATACHON au nom du groupe minoritaire, il convient, en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'intégrer les membres du groupe minoritaire au sein des commissions communales afin de respecter la proportionnalité et la pluralité de l'assemblée délibérante.

Elle rappelle que les commissions communales ont été constituées lors du Conseil Municipal du 05 juin 2020, et que pour le groupe majoritaire il n'y a pas de changement. Elle rappelle la composition de ces commissions telles que constituées lors du Conseil Municipal du 5 juin 2020 :

COMMISSIONS PERMANENTES

| COMMISSION | COMPOSITION |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FINANCES | Claire CHARRIER Barbara VILLAIN Magali CODEGA Thomas LAVOCAT Cindy DUFFIE |
| AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES | Magali CODEGA Pierre BRICOUT Laure GIRARD Ghislain MANTEL Claire CHARRIER Sophie ROUSSOV |
| AFFAIRES SOCIALES – POLE SENIOR | Céline MARIE Barbara VILLAIN Laure GIRARD Jacques SANLIAS Cindy DUFFIE Roselyne DEL CAMPO Pierre BRICOUT |
| AFFAIRE GENERALES ETAT CIVIL VIE ASSOCIATIVE CITOYENNETE | Vincent CAPS Jacques SANLIAS Barbara VILLAIN Thomas LAVOCAT Roselyne DEL CAMPO Pierre BRICOUT |
| URBANISME | Patrick DECOSTER Christophe BROUXEL Vincent CAPS Ghislain MANTEL Thomas LAVOCAT Serge MILON |
| LISTES ELECTORALES | Bernadette NOEL Pierre BRICOUT Claire CHARRIER |

COMISSIONS PROJETS

| COMMISSION | COMPOSITION |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| COOPERATION DECENTRALISEE BURKINA FASO | Jacques SANLIAS Roselyne DEL CAMPO Pierre BRICOUT |
| AMENAGEMENT LOCAL CHASSE | Vincent CAPS Thomas LAVOCAT Jacques SANLIAS |
| ETUDE PIQUE ESTROUN | Patrick DECOSTER Christophe BROUXEL Jacques SANLIAS Serge MILON |
| ACCUEIL D'URGENCE | Céline MARIE Barbara VILLAIN Pierre BRICOUT |
| MAISON DUBERNET | Ghislain MANTEL Jacques SANLIAS Patrick DECOSTER Laure GIRARD Roselyne DEL CAMPO |

A la suite de cet exposé, Madame le Maire propose l'intégration des membres du groupe minoritaire à l'ensemble des commissions créées. Elle s'adresse aux membres du groupe minoritaire.

Elle s'adresse à M. PATACHON et l'informe qu'afin de l'impliquer concrètement dans la vie de la commune et de ses habitants, elle lui propose la commission projet Local Chasse car elle a remarqué que hier, lors de l'Assemblée Générale de l'ACCA, son colistier brillait sur le sujet, aussi c'est un thème sur lequel il a dû travailler.

M. PATACHON demande de quel colistier Madame le Maire parle. Elle répond qu'il s'agit de M. Xavier FAUQUE.

Madame Le Maire ajoute que lors du goûter des aînés en début d'année, il a été remarqué que M. PATACHON était particulièrement près des personnes âgées et que par conséquent, elle propose d'intégrer la commission *Pôle Senior* et par là même la commission projet *Accueil d'Urgence*.

Madame le Maire demande à M. PATACHON s'il a des remarques ou des questions.

M. PATACHON demande s'il est possible de faire des propositions. Madame le Maire répond que non. Elle demande si M. PATACHON accepte la proposition ou s'il souhaite un temps de réflexion pendant qu'elle expose les propositions pour les autres conseillers du groupe minoritaire. M. PATACHON répond qu'il prend quelques minutes de réflexion.

Madame le Maire s'adresse à Mme SANCHEZ-TROYAS. Elle l'informe que de par son activité professionnelle, ses nombreux contacts et son ouverture avec l'extérieur, elle propose à Mme SANCHEZ-TROYAS d'intégrer la commission *vie associative et citoyenneté* dans laquelle elle pourra développer ses qualités relationnelles. Dans la continuité, elle propose également la commission projet du Burkina Faso. Elle demande à Mme SANCHEZ-TROYAS si elle accepte la proposition. Mme SANCHEZ-TROYAS répond qu'elle accepte la proposition. M. PATACHON demande si elle est intégrée à l'ensemble de la commission puisque celle-ci est dénommée *Affaires Générales, Etat Civil, Citoyenneté et Vie Associative*. Madame le Maire répond que oui l'intégration est faite pour la totalité de la commission.

Madame le Maire informe M. PATACHON qu'elle propose à Mme ROUSSOV, compte-tenu de son métier qui donne à penser qu'elle pourra y être performante, en plus des affaires scolaires et périscolaires, d'intégrer la commission *finances*. Par ailleurs, l'équipe municipale fourmillant d'idées pour le projet DUBERNET, elle pense que Mme ROUSSOV, de par son ouverture d'esprit, pourra être force de proposition, aussi elle propose de l'intégrer à la commission projet de la Maison DUBERNET.

Elle demande à M. PATACHON si Mme ROUSSOV acceptera la proposition. M. PATACHON informe qu'en son absence à la séance de ce jour, il transmettra la proposition afin qu'elle donne une réponse directement à Madame le Maire.

Madame le Maire informe M. PATACHON que M. MILON a accepté la commission *urbanisme* ainsi que la commission projet du *Pique Estroun*. Elle pense que sa rigueur et son esprit cartésien iront de pair avec la commission *Liste Electorale*. Elle demande à M. PATACHON s'il valide la proposition pour M. MILON. M. PATACHON répond qu'il accepte la proposition faite à M. MILON.

Madame le Maire redemande à M. PATACHON s'il accepte la proposition le concernant. M. PATACHON accepte la proposition de commissions qui lui a été faite.

Madame le Maire demande à l'assemblée si tout le monde est d'accord avec les propositions qui viennent d'être exposées. L'ensemble des conseillers présents valide la composition des commissions.

Madame le Maire demande de prendre acte de l'intégration des membres du groupe minoritaire.

Par conséquent, les commissions municipales sont constituées comme suit :

COMMISSIONS PERMANENTES

| COMMISSION | COMPOSITION |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FINANCES | Claire CHARRIER Barbara VILLAIN Magali CODEGA Thomas LAVOCAT Cindy DUFFIE Sophie ROUSSOV |
| AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES | Magali CODEGA Pierre BRICOUT Laure GIRARD Ghislain MANTEL Claire CHARRIER Sophie ROUSSOV |
| AFFAIRES SOCIALES – POLE SENIOR | Céline MARIE Barbara VILLAIN Laure GIRARD Jacques SANLIAS Cindy DUFFIE Roselyne DEL CAMPO Pierre BRICOUT Vincent PATACHON |
| AFFAIRE GENERALES ETAT CIVIL VIE ASSOCIATIVE CITOYENNETE | Vincent CAPS Jacques SANLIAS Barbara VILLAIN Thomas LAVOCAT Roselyne DEL CAMPO |

| | |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| URBANISME | Pierre BRICOUT Sandrine SANCHEZ-TROYAS |
| | Patrick DECOSTER Christophe BROUXEL Vincent CAPS Ghislain MANTEL Thomas LAVOCAT Serge MILON |
| | Bernadette NOEL Pierre BRICOUT Claire CHARRIER Serge MILON |
| LISTES ELECTORALES | |

COMISSIONS PROJETS

| COMMISSION | COMPOSITION |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| COOPERATION DECENTRALISEE BURKINA FASO | Jacques SANLIAS Roselyne DEL CAMPO Pierre BRICOUT Sandrine SANCHEZ-TROYAS |
| AMENAGEMENT LOCAL CHASSE | Vincent CAPS Thomas LAVOCAT Jacques SANLIAS Vincent PATACHON |
| ETUDE PIQUE ESTROUN | Patrick DECOSTER Christophe BROUXEL Jacques SANLIAS Serge MILON |
| ACCUEIL D'URGENCE | Céline MARIE Barbara VILLAIN Pierre BRICOUT Vincent PATACHON |
| MAISON DUBERNET | Ghislain MANTEL Jacques SANLIAS Patrick DECOSTER Laure GIRARD Roselyne DEL CAMPO Sophie ROUSSOV |

2. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe qu'un conseil municipal se tiendra lundi 29 juin à 19h30. En effet, il convient de revoter les indemnités du Maire et des Adjointes suite à la demande de rajout d'une mention de la part de la Trésorerie Générale, et de l'intégration d'un tableau détaillé par adjoint de la part des services préfectoraux. Il s'agira également de voter les taux d'imposition puisqu'il faut impérativement le faire avant le 3 juillet.

Madame le Maire informe l'assemblée que les commissions étant constituées, les convocations pour les réunions et l'élection d'un vice-président vont être envoyées.

Mme SANCHEZ-TROYAS informe qu'il y a eu une erreur dans son adresse mail @noaillan.fr. Madame le Maire répond qu'en effet il y a eu une erreur mais que la bonne adresse a été enregistrée.

Mme SANCHEZ-TROYAS demande à Madame CODEGA comment s'est passée la rentrée scolaire avec les effectifs complets. Madame CODEGA répond que la rentrée s'est bien passée, il y a eu plus d'enfants que prévu mais pas en effectif complet. Les plannings des agents ont dû être adaptés et sont en cours d'élaboration pour la semaine prochaine. Les enfants appliquent bien les gestes barrière.

Mme SANCHEZ-TROYAS demande si avec l'application des protocoles il n'y a pas eu trop de difficultés notamment à la cantine avec les désinfections nécessaires. Madame le Maire répond que non tout se passe bien, par contre le besoin en personnel s'en trouve accru, ce qui engendre des frais supplémentaires. Mais cela peut aussi constituer un bon exercice d'entraînement en prévision de la rentrée de septembre, dans le cas où les mêmes dispositions devraient être appliquées.

Mme MARIE ajoute qu'en effet cette période de reprise de deux semaines avant les vacances d'été est importante pour les enfants, qui ont besoin de se retrouver et de se dire au revoir ainsi qu'à leurs enseignants avant les grandes vacances.

M. CAPS demande à M. PATACHON si, concernant l'association des Argonautes, il peut transmettre le compte rendu de la dernière Assemblée Générale de 2019. En effet, l'association était considérée comme étant en sommeil, or il y a une personne qui vient régulièrement réserver la salle de l'ancienne mairie.

M. PATACHON répond qu'il pourra transmettre le compte-rendu de l'Assemblée Générale de 2018 puisqu'il n'y en a pas eu en 2019. Une Assemblée Générale devra impérativement se tenir cette année. Il informe qu'il a répondu au mail adressé en ce sens par M. SANLIAS.

M. PATACHON informe que la personne venant réserver la salle est en effet le professeur de danse. Madame le Maire demande d'où est ce professeur. M. PATACHON répond qu'elle vient de LEOGEATS. Il souligne la difficulté de trouver un professeur en milieu rural. Le professeur fait davantage des stages d'expression corporelle que des cours de danse, avec des groupes de 7-8 ou 10 personnes. S'il ne trouve pas de professeur dans les temps à venir, cela pourrait mettre en péril l'existence de l'association et il faudra trouver une solution. Il informe l'assemblée que si l'un des membres a des renseignements concernant un professeur, il acceptera volontiers d'être destinataire des informations.

M. MANTEL demande si la fête de la Saint Vincent pourra se tenir cette année compte-tenu des restrictions sanitaires. M. CAPS répond que l'on ne peut pas savoir à ce jour, étant donné que la situation peut changer rapidement, favorablement ou défavorablement. Dans tous les cas le Comité des Fêtes, puisque c'est lui l'organisateur, tentera de maintenir quelques attractions, d'abord pour ne pas perdre les forains, mais aussi pour maintenir ce côté positif et convivial, nécessaire surtout après cette période.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20h05.